

FORMALITES ET CONTACTS

HEBERGEMENT ET FILIERE ALZHEIMER

L'établissement accueille des personnes seules ou des couples âgés d'au moins 60 ans, sauf dérogation.

Un dossier de demande d'entrée (téléchargeable) est à renseigner et à retourner au service des admissions.

Une commission d'admission est chargée d'examiner les dossiers et de prononcer l'admissibilité.

Dès qu'une place est disponible, l'admission peut être prononcée : elle s'organise autour de la signature d'un contrat de séjour et de la prise de connaissance du règlement de fonctionnement.

Le libre choix des professionnels libéraux (médecin, kinésithérapeute...) est proposé à partir d'une liste des personnes conventionnées.

Toutes les résidences répondent aux normes pour l'attribution de l'aide au logement.

Service des admissions d'EHPAD du Pôle Séniors, des Sablonnières et de l'UPAD

Madame Véronique GADIN

veronique.gadin@ch-saintemaure.fr